

REPRESSION ET VIOLATIONS DES
DROITS DE L'HOMME AU RWANDA

DE LA MENACE A LA TENTATIVE D'ASSASSINAT,
UN PARCOURS ACCUSATEUR CONTRE LE REGIME DU PRESIDENT HABYARIMANA

Témoignage

de

Pascal MUNYAMPIRWA BAHENDA WA BUGABO

octobre 1991

publié

avec le concours du

Comité pour le Respect des Droits de l'Homme et la Démocratie au Rwanda
(C.R.D.D.R.)

219 Parkstraat B-3000 LEUVEN, Belgique.

Cpte n°066-2124371-01

REPRESSION ET VIOLATIONS DES
DROITS DE L'HOMME AU RWANDA

DE LA MENACE A LA TENTATIVE D'ASSASSINAT,
UN PARCOURS ACCUSATEUR CONTRE LE REGIME DU PRESIDENT HABYARIMANA

Témoignage

de

Pascal MUNYAMPIRWA BAHENDA WA BUGABO

octobre 1991

publié

avec le concours du

Comité pour le Respect des Droits de l'Homme et la Démocratie au Rwanda
(C.R.D.D.R.)

219 Parkstraat B-3000 LEUVEN, Belgique.

Cpte n°068-2124371-01

COMITE POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET LA DEMOCRATIE AU RWANDA

IL FAUT OSER TEMOIGNER !

Située à l'ouest de la pointe nord du lac Kivu, la ville zaïroise de Goma fait face à Gisenyi, sa "soeur jumelle" rwandaise. De tout temps, depuis que les habitants de la région des Volcans se sont vus séparer en trois territoires coloniaux, puis en trois Etats distincts, les observateurs savent que les événements qui se déroulent d'un côté de la frontière ont beaucoup de chance d'avoir des répercussions de l'autre côté. Mais chacun sait aussi que les autorités en place - singulièrement les autorités rwandaises qui regardent avec suspicion certains éléments de l'importante communauté d'origine rwandaise établie du côté zaïrois - peuvent être tentées d'exploiter la situation à leur avantage.

Le témoignage qui suit, et que nous devons à M. Pascal Munyampirwa Bahenda wa Bugabo, citoyen zaïrois d'origine rwandaise, installé à Goma depuis 1973, où il remplissait, ces dernières années, la fonction de correspondant local du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Réfugiés, constitue une dramatique illustration de cette constante.

Pour saisir la portée de ce récit, il faut remonter aux années 83 - 84, période au cours de laquelle M. Pascal Munyampirwa assura, pour le compte de l'Agence Internationale pour le Développement Rural (A.I.D.R., aujourd'hui dissoute), l'essentiel de l'approvisionnement du camp de réfugiés ougandais d'Aru (Haut-Zaïre). Le retour de ces derniers dans leur pays d'origine, à partir de 1986, n'allait pas le laisser longtemps désœuvré.

Au début d'octobre 1990, en effet, quelques mois après le démarrage d'un programme d'assistance à des réfugiés soudanais établis au nord-est du Zaïre par le HCR, auquel participait M. Pascal Munyampirwa, pour le compte de l'Eglise du Christ au Zaïre (E.C.Z.), quelque deux cents élèves rwandais, fréquentant des établissements scolaires situés à Goma, que la fermeture des frontières, au lendemain du déclenchement de la guerre, avait brutalement coupés de leurs familles établies au Rwanda, vinrent frapper à la porte de l'évêché de Goma, qui les orienta vers le HCR. Ils bénéficièrent, à titre humanitaire, de l'assistance du Bureau Régional du HCR, situé à Kinshasa, par l'entremise de son correspondant local, M. Pascal Munyampirwa.

En un deuxième temps, arrivèrent du Rwanda quelques centaines de réfugiés rescapés de rafles et de pogroms prenant principalement pour cibles des Rwandais de l'ethnie tutsi. Eux aussi furent secourus.

2.

Le Comité pour le Respect des Droits de l'Homme et la Démocratie au Rwanda est une organisation politiquement indépendante, créée en 1990. Son appel a été signé par plus de soixante personnalités du monde politique, syndical, universitaire, et artistique.

Mais c'était sans compter avec la réaction des autorités rwandaises, pour lesquelles porter assistance, même à titre humanitaire, à une personne poursuivie ou menacée pour sa sympathie supposée envers le FPR revenait à poser un acte hostile aux conséquences incalculables. M. Pascal Munyampirwa devait durement éprouver cette réalité. De quelle façon et en quelles circonstances, c'est ce que le lecteur découvrira dans les pages qui suivent, de même que dans les annexes qui authentifient le témoignage de l'auteur.

Cependant, par delà le spectacle d'une main secourable que l'on a cherché à couper, et le drame d'un homme et d'une famille que l'on a cherché à briser, le lecteur ne manquera pas de percevoir une manifestation supplémentaire de la constance avec laquelle les autorités rwandaises tentent d'exporter les tensions qui déchirent aujourd'hui le pays, au risque d'embraser l'ensemble de la région des Grands Lacs.

La tentative ratée d'enlever et d'assassiner M. Pascal Munyampirwa rappelle aussi d'autres tentatives, réussies, quant à elles : la plus connue est celle de M. Aloys Ngurumbe, arrêté dans la région de Rutshuru (Nord-Kivu) et livré aux autorités rwandaises, au début des années 80, qui s'empressèrent de le condamner à mort, à l'issue d'un procès où les droits de la défense furent, une fois de plus, bafoués.

En 1963-64, quelques dizaines de réfugiés rwandais avaient été également livrés aux autorités de Kigali, à l'issue d'un arrangement conclu avec le gouvernement de Léopoldville, alors dirigé par Moïse Tshombé.

Un concours de circonstances exceptionnellement favorable a permis à M. Pascal Munyampirwa d'échapper à un attentat soigneusement préparé. Il demeure, néanmoins, que, près de cinq mois après les faits, les hommes de main du régime rwandais n'ont toujours pas été jugés. Plus gênant, aucun parquet n'a, à ce jour, entendu le principal témoin qu'est M. Pascal Munyampirwa. Si l'on peut comprendre que, dans les circonstances présentes, la justice zaïroise fonctionne quelque peu au ralenti, il serait inacceptable que cette affaire n'aboutisse pas, dans un délai raisonnable, devant une juridiction compétente. C'est là un résultat auquel le présent récit, nous l'espérons, ne manquera pas de contribuer.

Le second résultat devrait être de contribuer à décourager, à l'avenir, de telles tentatives de la part des autorités rwandaises. Il importe, en effet, que celles-ci sachent qu'elles ne pourront plus agir dans l'ombre, et qu'elles auront, tôt ou tard, à répondre de leurs actes. C'est dans ce sens, que l'auteur du présent témoignage mérite nos félicitations, lui qui a pris le risque, dans l'intérêt de tous, de mettre au grand jour un complot dont les auteurs présumés sont vraisemblablement encore en position de lui porter préjudice.

Gasana Ndobu,
coordinateur du Comité pour le Respect des
Droits de l'Homme et la Démocratie au Rwanda.

Pascal MUNYAMPIRWA BAHENDA WA BUGABO est né à Gashirabwoba au Rwanda. Il fit ses études chez les Frères Maristes à Bukavu et travailla ensuite comme technicien à Kigali puis à Goma. De 1985 à 1991, il accomplit diverses missions pour le compte du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR), dans les régions du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Haut-Zaïre. Il dirige aujourd'hui la firme BIOPHARM, comprenant un laboratoire d'analyse médicale et une pharmacie, situés à Bukavu (Sud-Kivu). En outre, il est l'un des membres fondateurs de l'"Ecole de l'Amitié" composée d'une section maternelle et d'une section primaire située à Goma (Nord-Kivu).

Je tiens à remercier ici mon frère, l'abbé Modeste Gasigwa qui, tout au long de ma vie, m'a soutenu et conseillé, particulièrement au cours de ces derniers mois. Je veux également remercier mon épouse Apollinaria Kagwesage qui a traversé toutes ces épreuves avec moi et dont le soutien a été essentiel pour toute notre famille. Mes remerciements vont également à Monsieur Issaka, Délégué Régional du H.C.R. pour l'Afrique centrale, à Kinshasa, dont la délicate attention et les interventions auprès des autorités zaïroises ont contribué à atténuer mon insécurité au cours de cette période difficile.

Enfin, plusieurs personnes m'ont apporté leur concours, dans le cadre du Comité pour le Respect des Droits de l'Homme et la Démocratie au Rwanda, ou à titre individuel, en vue de rendre le présent témoignage accessible à un large public. Dans l'impossibilité de les mentionner toutes nommément, je me contenterai de citer l'apport particulièrement précieux de Mme Michèle Lefèvre, qui a patiemment assuré la transcription et la mise en forme du manuscrit. Que chacun et chacune trouve ici l'expression de ma sincère gratitude.

P. M. B. wa B.

PROLOGUE

Par ce récit, j'entends accuser le gouvernement rwandais et le Président Habyarimana d'avoir organisé un complot contre ma personne. J'ai été l'objet d'un véritable attentat commandité par les autorités militaires de Gisenyi (Rwanda). Sans l'intervention des services de la sécurité zaïroise de Goma, que je remercie ici, je serais aujourd'hui un homme mort.

Depuis le déclenchement de la guerre au Rwanda, le 1er octobre 1990, je fus, en tant que correspondant du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (H.C.R.), en contact avec plusieurs centaines de nouveaux réfugiés rwandais. Je peux témoigner qu'ils ont subi une violente répression de la part des autorités politico-militaires du Rwanda qui continuent à pourchasser ces réfugiés jusque sur le territoire zaïrois. Un grand nombre d'entre eux furent enlevés, exclusés, emprisonnés, tués et plusieurs femmes furent violées. Il nous faut encore établir la liste de leurs noms.

Dans le cadre de mes fonctions au HCR, j'ai moi-même rendu visite, à plusieurs reprises, à cinquante orphelins, dont les parents ont été tués lors de la répression qui s'est abattue sur la population entre le 24 janvier 1991 et le début du mois de mars 1991. Cette répression a été perpétrée par les Forces Armées Rwandaises et des civils armés des préfectures de Ruhengeri et Gisenyi, notamment dans les communes de Kinigi, Mutura, Nkuli, Mukingo, et Rwerere, en représailles contre la prise de Ruhengeri par le Front Patriotique Rwandais (FPR). Elle a fait un millier de victimes.

Les orphelins recueillis ont été répartis dans diverses familles zaïroises du Nord-Kivu, grâce à l'aide apportée par l'Eglise Adventiste et par l'Evêché de Goma.

Pour ma part, j'ai estimé qu'un réfugié avait le droit d'être protégé et c'est dans ce sens que j'ai mené mes activités dans les limites de mes moyens. Je ne pouvais pas admettre que l'on ramène au Rwanda des réfugiés se trouvant déjà en territoire zaïrois sous prétexte qu'ils feraient partie du Front Patriotique Rwandais. J'ai ainsi pu protéger quelques personnes et considère n'avoir fait que mon devoir.

Je m'insurge contre le terrorisme organisé par les autorités rwandaises à l'encontre des réfugiés rwandais au Zaïre, et plus largement à l'encontre de la communauté rwandaise du Zaïre. Les actes dont sont victimes les membres de cette communauté doivent être portés à la connaissance de la communauté internationale et dénoncés.

Je tiens à condamner également le fait que le gouvernement rwandais ait considéré l'aide apportée par le H.C.R. aux étudiants rwandais bloqués à Goma à cause de la guerre comme une aide apportée au Front Patriotique, et m'ait, de ce fait, désigné comme un homme à abattre.

Depuis lors, mon histoire et celle de ma famille sont devenues un véritable cauchemar. Nous vivons dans la peur. J'ai perdu mon travail, ainsi qu'une grande partie de mes biens, et j'ai subi une tentative d'assassinat. J'accuse ouvertement le Président Habyarimana et son gouvernement d'être responsables de ce que j'ai subi et de ce qui peut encore m'arriver, ainsi qu'à ma famille.

Je souhaite, en tant que citoyen zaïrois, que le gouvernement de mon pays élève une protestation officielle contre le gouvernement de Kigali afin que celui-ci réponde des actes qu'il a orchestrés contre moi.

Je proteste contre le fait que des agents rwandais armés puissent impunément terroriser des citoyens zaïrois par des menaces et des crimes et traverser aussi impunément la frontière.

La communauté rwandaise du Zaïre a le droit d'être protégée par son gouvernement. Moi-même, je souhaiterais une protection spéciale car je redoute et pressens de nouvelles tentatives d'assassinat. Enfin, je souhaiterais qu'une juridiction compétente de mon pays traduise en justice les membres du commando qui m'a attaqué afin de pouvoir dénoncer plus largement, notamment dans les médias nationaux et internationaux, ce terrorisme organisé par le régime rwandais en vue de déstabiliser les communautés rwandaises vivant dans les pays voisins.

Le témoignage que je veux apporter ici porte sur l'attaque menée contre ma personne. C'est une accusation directe. Elle est étayée par les photos et par un film vidéo pris lors de l'attentat, par les aveux des membres du commando et par des articles de journaux.

HISTOIRE FAMILIALE

Je suis né en 1948, dans une famille paysanne rwandaise modeste de la région de Cyangugu, près de la frontière zaïroise. Dès 1960, lors de la guerre civile, mon père fut emprisonné, ma mère et le reste de la famille ont fui les violences en traversant la frontière en direction de Bukavu. Ce fut notre premier exil. Ce fut aussi, pour moi, le premier choc devant les massacres perpétrés à l'égard des Batutsi* du Rwanda.

Très vite, cependant, ma mère décida de regagner le pays. Nous subîmes alors la terrible vague de violences de 1963-1964. Quinze membres de notre famille proche (oncles, frères, neveux) furent tués. J'ai cru mon père mort, mais il était toujours en prison à Cyangugu.

Il me fut interdit, parce que mututsi, de poursuivre mes études secondaires au Rwanda. Je partis à Bukavu et entrai à l'école des Frères Maristes. Je n'étais cependant pas réfugié et je continuais à me rendre dans ma famille restée au Rwanda.

En 1967, lors de l'attaque de Bukavu par des mercenaires commandés par Jean Schramme, je quittai le Zaïre et m'installai à Kigali, où je travaillai comme fonctionnaire technicien des télécommunications. Les persécutions à l'égard des Batutsi reprirent en 1973. Les massacres et les pillages gagnèrent tout le pays. Des milliers de Batutsi furent alors massacrés ou condamnés à s'exiler. Je quittai le pays et m'installai à Goma. Je vécus alors les difficultés propres à tout réfugié : problèmes de travail, de logement, la misère, etc...

Devenu zaïrois, par la suite, je pus enfin commencer à construire ma vie familiale et professionnelle. Je mis sur pied un petit atelier d'électronique (réparation de radios, etc..), et je me lançai dans le commerce du bois que je pratiquais surtout avec le Rwanda. Je devins alors un homme d'affaires m'occupant de produits vivriers et de matériaux de construction. Je travaillai à cette époque avec l'Association Internationale pour le Développement Rural (AIDR) qui était l'agent opérationnel du H.C.R.) pour le camp de réfugiés ougandais de ARU (dans le Haut-Zaïre).

Mon travail consistait à assurer la fourniture des vivres pour ce camp qui a compté jusqu'à 75.000 réfugiés ougandais. Suite au départ de l'AIDR en 1985, la Délégation Régionale du H.C.R. pour l'Afrique Centrale, basée à Kinshasa, me désigna comme correspondant à Goma afin, notamment d'assurer un appui logistique aux agents du H.C.R. du camp d'ARU (Haut-Zaïre). Ces réfugiés furent rapatriés en Ouganda en 1986-1987.

* pluriel de "Mututsi" (membre de l'ethnie "tutsi", présente dans plusieurs pays de la région des Grands Lacs : Rwanda, Burundi, Ouganda, Zaïre, Tanzanie...).

Durant toute cette période, ma vie s'est déroulée normalement. J'étais citoyen zaïrois. Je circulais librement au Rwanda. Je n'ai jamais eu aucun problème ni avec les autorités du Zaïre ni avec celles du Rwanda.

J'avais enfin construit, pour moi et ma famille, une vie stable, même si elle se passait en exil.

La guerre civile actuelle

Selon les témoignages des réfugiés parvenus à Goma et à Rutshuru, la guerre qui a éclaté au Rwanda le 1er octobre 1990 s'est, à nouveau, accompagnée d'emprisonnements arbitraires, et de massacres. Le fait d'être mututsi ou ressortissant rwandais vivant à l'étranger suffit pour vous désigner comme "rebelle" ou complice des "rebelles".

Dès lors, les populations qui fuient les combats et se réfugient au Zaïre restent menacées et se trouvent malheureusement sans protection. En effet, les réfugiés sont poursuivis jusqu'au Zaïre par des agents de la sûreté rwandaise armés déguisés en civils. Grâce à certaines complicités locales, ces réfugiés sont enlevés et ramenés au Rwanda*, où, selon plusieurs témoignages, ils seraient purement et simplement massacrés.

Ces faits sont fréquents mais malheureusement peu connus de l'opinion. Ainsi, par exemple, Sylvestre Segafunga, vétérinaire rwandais nouvellement réfugié à Goma, a été attaqué en plein jour, en février 1991, dans une rue de Goma, par des agresseurs venus du Rwanda, qui prétendaient l'arrêter pour vol et contre lesquels il s'est défendu. La sécurité zaïroise est intervenue et a arrêté Monsieur Segafunga pour enquête. Celui-ci fut libéré après avoir passé deux semaines à la prison de Munzenze, à Goma.

De même, Monsieur Eliezer Ntagungira, fonctionnaire au Ministère des Transports et des Communications à Gisenyi, réfugié à Goma, a subi une tentative d'enlèvement. Arrêté et détenu dans un cachot de la gendarmerie de Goma, il fut libéré sur présentation de la preuve de sa qualité de réfugié. Je suis ainsi intervenu pour plusieurs personnes victimes de ces tentatives d'enlèvement. Ceci m'a amené à dénoncer ces agissements auprès du Délégué Régional du H.C.R. à Kinshasa. Le gouverneur de la région du Nord-Kivu a également rencontré les autorités rwandaises à ce sujet. Ce qui a conduit à la libération de deux réfugiés hébergés à la Paroisse du St Esprit, à Goma, et qui avaient été enlevés par des agents rwandais en civil.

Au nombre des autorités rwandaises spécialement impliquées dans les tentatives d'enlèvement des réfugiés rwandais au Nord-Kivu, on peut citer le Colonel Aloys Simba, le Préfet de Gisenyi, M. Côme Bizimungu, le Major Juvénal Bahufite, ainsi que le Commandant André Bizimana.

Situation actuelle des réfugiés rwandais dans la région du Nord-Kivu

On peut estimer qu'environ mille personnes reconnues comme réfugiées résident actuellement au Nord-Kivu. Elles sont arrivées au début de la guerre d'octobre 1990, avant la fermeture de la frontière zaïro-rwandaise, contrôlée des deux côtés par les Forces armées respectives des deux pays. Les candidats réfugiés sont dès lors refoulés de manière impitoyable.

Début 1991, j'ai effectué deux missions dans le Nord-Kivu avec le représentant adjoint du H.C.R. pour l'Afrique Centrale, Monsieur Van Drunen. A cette époque, 300 réfugiés résidaient à la Paroisse du St Esprit à Goma; 300 autres vivaient dans un camp à Rutshuru (à 75 km de Goma). Ces derniers ont été récemment déplacés à Ngungu (à 60 km de Goma dans la zone de Masisi), leur séjour à Rutshuru étant considéré comme dangereux pour eux à cause de la proximité de la frontière. Les autres réfugiés sont dispersés. Caritas Catholica, dont le siège se situe à Goma, est l'agent opérationnel du H.C.R. pour la région. C'est Caritas Catholica qui établit les listes des réfugiés et distribue l'aide apportée par le H.C.R.. A ma connaissance, l'aide du H.C.R. se monte à environ 155 millions de zaïres, à quoi s'ajoutent diverses aides en nature (notamment pour les orphelins).

D'autres organisations, telles que le Rotary Club, le Lion's Club, les églises ainsi que diverses entreprises de Goma, assistent également les nouveaux réfugiés rwandais au Nord-Kivu.

Activités à l'origine du complot orchestré contre ma personne.

Dans l'atmosphère d'insécurité qui prévalait, j'ai considéré que mon rôle était de protéger ces réfugiés dans la mesure de mes moyens, et de les éloigner au maximum de la frontière de manière à les mettre à l'abri des menaces des services de sécurité rwandais.

Pour autant que je sache, les activités suivantes pourraient être à la base de l'hostilité que me témoignent les autorités du Rwanda:

1. Depuis le début de la guerre, des étudiants originaires du Rwanda, Bahutu et Batutsi, étaient bloqués à Goma du fait de la fermeture des frontières. Coupés de leur famille, ils se trouvaient donc sans ressources.

Le H.C.R. décida de leur venir en aide et débloqua une somme de 4,5 millions de zaïres (soit environ 225.000 FB à l'époque) à distribuer à environ 200 étudiants. Cet argent fut retiré à l'Union Zaïroise de Banque de Goma par une représentante canadienne du H.C.R., Madame Suzanne Loy, chargée de la protection internationale et distribué aux étudiants.

Au cours de la distribution de cette assistance, certains étudiants qui ne figuraient pas sur la liste établie par les services compétents de l'évêché de Goma se présentèrent à nous pour bénéficier frauduleusement de l'aide en question. Il s'en présenta ainsi plus de 500! Nous ne pouvions évidemment pas accepter ce fait. Dès lors, certains étudiants mécontents repartirent au Rwanda et proférèrent contre moi diverses menaces. Ils m'accusèrent ainsi d'assister uniquement des étudiants qui acceptaient de rejoindre le Front Patriotique Rwandais et menèrent une campagne contre le H.C.R.. Plus largement, je fus accusé de faciliter le recrutement de jeunes réfugiés désireux de rejoindre le FPR.

Plus grave que ces accusations lancées contre moi est le fait que certains étudiants furent emprisonnés, et peut-être tués, au Rwanda, pour le seul fait d'avoir bénéficié d'une aide du H.C.R.. Je ne dispose pas encore de la liste de leurs noms. Néanmoins, leur emprisonnement constitue une certitude, et je compte faire tout ce qui est en mon pouvoir pour établir toute la vérité sur ces événements. J'accuse les autorités rwandaises d'être responsables de ce qui a pu arriver à ces adolescents.

2. En février 1991, l'Université adventiste de Mudende, située à proximité de Gisenyi (région peuplée notamment de pasteurs Bagogwe) a été le théâtre de scènes de violences et de massacres. Plusieurs jeunes gens se sont réfugiés à Goma. Ils y ont subi plusieurs tentatives d'enlèvement. Une dizaine d'entre eux se sont réfugiés chez moi et j'ai réussi à les éloigner de la frontière. En quoi je n'ai fait que mon devoir, car tout réfugié a droit à la protection.

Le complot

Dès le début 1991, une campagne dans laquelle le pouvoir rwandais est impliqué fut menée contre ma personne.

Ainsi, au mois de février, le préfet de Gisenyi, Monsieur Côme Bizimungu, adressa une lettre officielle au gouverneur de la région du Nord-Kivu, avec copie au Président Habyarimana et à son Ministre des Affaires étrangères, accusant M. Munyampirwa "d'activités nuisibles à la sécurité du territoire rwandais".

J'étais accusé "d'organiser, sous le couvert du H.C.R., des recrutements de personnes qui allaient grossir les rangs des envahisseurs venus de l'Ouganda".

Il était demandé au gouverneur d'agir afin de mettre fin à mes activités et de m'obliger à quitter la ville de Goma.

Parallèlement, une campagne de presse fut orchestrée au Rwanda, reprenant les mêmes accusations. Ces articles parurent essentiellement dans le journal "Kangura", dont l'opinion publique affirme qu'il est financé par l'épouse du Président. J'accuse ici le rédacteur en chef de ce journal, Hassan Ngeze d'avoir mené une véritable campagne de diffamation contre moi.

Sur le plan diplomatique, le Ministre des Affaires Etrangères du Rwanda fit pression sur son homologue zaïrois, et, à travers lui, sur le H.C.R., afin que celui-ci mette un terme à notre collaboration. C'est ainsi que dès le 18 janvier 1991, je fus informé par une lettre émanant du Délégué Régional du H.C.R. pour l'Afrique centrale, à Kinshasa, du fait que "dans le contexte de la nouvelle crise rwandaise, [et] des perspectives d'une restructuration de nos services", j'étais déchargé "de toutes les responsabilités en notre nom, vis-à-vis des réfugiés".

Le gouverneur de la région du Nord-Kivu me transmit également, par lettre, le message qu'il avait reçu du Délégué Régional du H.C.R. à Kinshasa. Ce message confirmait que le H.C.R. "décharge Monsieur Munyampirwa des fonctions de correspondant pour les activités du H.C.R. à Goma en vue d'une restructuration prochaine". Il réitérait les hommages rendus à mon travail et souhaitait "que l'intéressé ne soit pas tenu personnellement responsable des actions prises par lui dans le passé dans le strict cadre de ses fonctions de correspondant du H.C.R."

Ainsi, le H.C.R., tout en ayant dû se soumettre aux pressions du gouvernement rwandais, reconnaissait la validité de mon travail et la stricte légalité dans laquelle il s'était opéré.

A partir de ce moment, ma famille et moi-même vécûmes dans l'insécurité totale. J'étais appelé régulièrement auprès des services de sécurité zaïrois qui m'avertissaient de menaces d'enlèvement et me conseillaient de ne plus quitter la maison. Nous vivions en quasi résidence surveillée. Je dus mettre ma femme et mes enfants à l'abri.

L'attentat

Le 25 mai 1991, tôt le matin, se présentèrent à mon domicile le caporal Sanvura Safari, tireur d'élite de la 4ème région militaire, et un civil nommé Dieudonné Muhima.

Ils m'annoncèrent avoir été contactés par un certain Fidèle Muhirwa, originaire de Ruhengeri, afin d'organiser ensemble mon enlèvement et mon assassinat en échange de 70 millions de zaïres. Je ne crus pas directement les dires de Safari et de Muhima, mais ils confirmèrent leur déclaration devant la sûreté zaïroise. Ils expliquèrent que Muhirwa agissait sous les ordres du commandant de gendarmerie André Bizimana et du major des Forces Armées Rwandaises, Juvénal Bahufite, qui devaient leur remettre des armes. Ces révélations furent confirmées par la suite par les aveux des terroristes arrêtés.

Les services de sécurité zaïrois décidèrent de tenter d'arrêter les comploteurs en flagrant délit. Safari continua donc à les rencontrer en jouant un double jeu, et la sécurité zaïroise put ainsi surveiller leurs agissements.

Afin de ne pas éveiller la méfiance de Fidèle Muhirwa, Safari, devenu un familier de la maison, organisa des rencontres entre nous. Je rencontrai donc, à plusieurs reprises, mon futur assassin. La date de l'attentat fut fixée au 6 juin 1991. Mis en confiance, Muhirwa et ses complices devaient se rendre à mon domicile afin d'organiser une promenade avec moi.

Le commandant Bizimana remit des armes rwandaises aux comploteurs : une mitraillette Uzzi, 26 cartouches et une grenade. La sécurité zaïroise assista, à distance, à cette remise d'armes. Les trois "assassins", dont un avait revêtu, pour la circonstance, un uniforme des Forces Armées Zaïroises (voir photos: Annexe I), se représentèrent chez moi le 6 juin à 21 heures, en possession de leurs armes, ainsi que d'un bidon d'essence et d'une boîte d'allumettes. Ils projetaient de m'assassiner au cours de la promenade envisagée, et de mettre le feu à mon véhicule afin de simuler un accident. Ils furent cueillis par les autorités zaïroises cachées dans ma maison, en l'occurrence le colonel Bufaro, adjoint du général Tembele, qui avait été également prévenu, 4 militaires et des agents de la SNIP.

Un deuxième commando composé de 2 personnes fut arrêté à l'Hôtel Salama : il était chargé d'organiser la fuite des assassins vers Gisenyi.

Arrêtés en flagrant délit, les terroristes passèrent immédiatement aux aveux, affirmant même que les 70 millions de zaïres avaient été remis au Commandant Bizimana et au Major Bahufite par les services de la Présidence rwandaise.

Les 4 "assassins", devenus prisonniers, furent tout d'abord détenus dans les locaux des services de sécurité de Goma. Ils furent transférés à Kinshasa, le 9 juin 1991, à la demande du Gouverneur du Nord-Kivu, Monsieur Emina Basembe, et de la Direction nationale des services de sécurité zaïrois. Ils seraient actuellement détenus à la prison de Makala, à Kinshasa. Il s'agit des nommés Fidèle Muhirwa (arrêté alors qu'il portait un uniforme des Forces Armées Zaïroises), Gashirabake Serutoke, Kayonde Ntezirizoza et Baguma Musenge.

On dit que les autorités rwandaises et le Président Habyarimana tentent de négocier la libération des ces assassins.

En tant que victime et témoin de cet attentat, je n'ai, à ce jour, été entendu par aucune juridiction. Je n'ai donc pas pu porter plainte contre les responsables de ces agissements, qui constituent à la fois une violation du territoire zaïrois et une violation des droits de l'Homme.

Conclusion

La communauté rwandaise du Zaïre est inquiète face au développement d'un véritable terrorisme d'Etat instauré par le Rwanda, et face à l'absence de réaction de la part des autorités zaïroises. De plus, le régime rwandais tente de s'immiscer dans l'opération d'identification des nationaux qui se déroule actuellement au Nord et au Sud-Kivu.

Son objectif paraît être de faire identifier comme étrangers les Zaïrois d'expression kinyarwanda afin de déstabiliser la communauté rwandaise du Zaïre.

Ces agissements constituent une violation flagrante du droit des Etats et des droits de l'Homme par le régime du Président Habyarimana. Ils sont, me semble-t-il, le fait d'un régime aux abois qui prétend se maintenir au pouvoir par la violence. J'accuse ce régime d'avoir porté atteinte à ma dignité, à mon intégrité physique et morale, ainsi qu'à mes biens.

Je ne sais ce qui peut encore m'arriver car la campagne de presse se poursuit contre moi au Rwanda. Je vis donc encore sous la menace.

Octobre 1991.

Annexes :

Annexe I : Photos du commando

Annexe II : Articles de presse

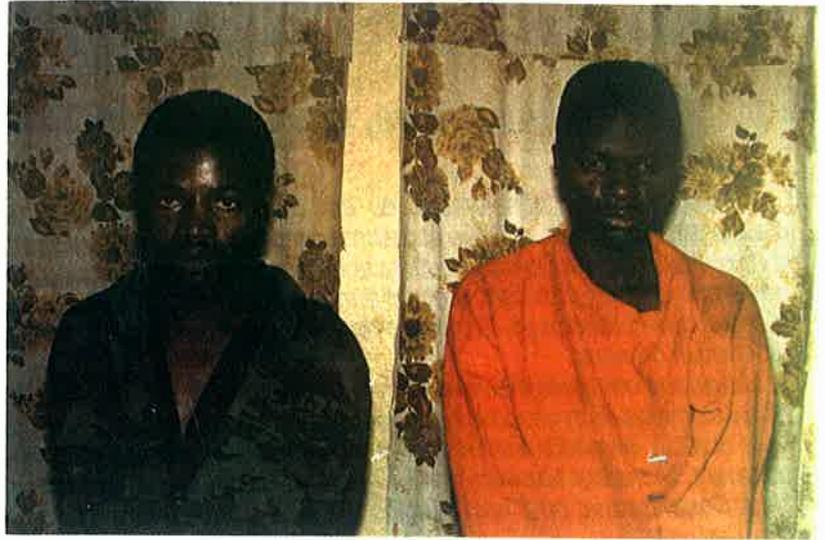
- Annexe IIa : LE PHARE, n° 72, 21 juin 1991
- Annexe IIb : LE VOLCAN, 15 juillet 1991
- Annexe IIc : UMOJA, 26 août 1991

Annexe III : Lettre du Préfet de Gisenyi au Gouverneur de la région du Nord-Kivu, 13 février 1991

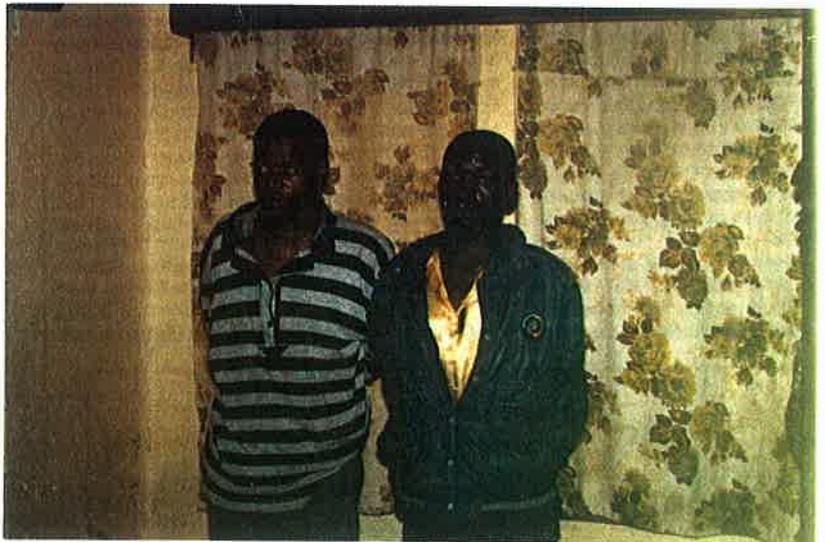
Annexe IV : Lettre du Gouverneur de la région du Nord-Kivu à Pascal Munyampirwa, 1er mars 1991

ANNEXE I.

1. de g. à dr. :
Fidèle MUHIRWA " Libaku"
et Musenge BAGUMA
2. de g. à dr. :
GASHIRABAKE "Serutoke"
et KAYONDE "Ntezirizoza"
3. Fidèle MUHIRWA "Libaku"
en uniforme des Forces
Armées Zaïroises
4. les mêmes que sur 2.



1



2



4



3

Un commando d'exécuteurs rwandais appréhendé au Zaïre

Munyampirwa, Gahiga, Bisengimana, Miko ... parmi les cibles !

Ça s'appelle tout simplement, du crapuleux ! Une sale et lâche affaire d'assassinat politique, montée et orchestrée par les autorités politico-militaires du Rwanda contre la Communauté rwandaise du Zaïre, et qui n'a pu aboutir que parce que quelque part dans le coeur dur d'un commis à la sale besogne, a vibré plus fort que la rançon de 70 millions de Zaïres, l'ultime fibre d'humanité qui est en chacun de nous.

Les quatre membres du commando dénoncés et pris sur les faits, se trouvent déjà aux mains de la sécurité zaïroise à Kinshasa où ils sont passés aux aveux. Leur objectif immédiat était d'opérer un enlèvement aux fins d'éliminer physiquement, Monsieur Munyampirwa Bahenda Pascal ancien correspondant du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) à Goma dans le Nord-Kivu.

LE POUVOIR RWANDAIS IMPLIQUÉ.

Pour la petite histoire, l'affaire remonte au mois de février 1991, lorsqu'écrivant au Gouverneur de la Région du Nord-Kivu à Goma, avec copie pour information à son Président de la République et au Ministère des Affaires Etrangères, le préfet de la préfecture de Gisenyi, Bizimungu Côme, se plaignait du comportement de Monsieur Munyampirwa, accusé d'activités nuisibles la sécurité rwandaise sous le couvert de « représentant du HCR dans la Région du Nord-Kivu notamment par des recrutements destinés à

est mandaté pour enlever le Citoyen Munyampirwa contre 70 millions de Zaïres. Pour accomplir sa besogne, il recourra au service d'un proche de Munyampirwa, c'est ainsi que le caporal Safari, dans un dernier sursaut humanitaire et nationaliste a décidé d'alerter les services de sécurité du Zaïre qui ont surpris les membres du commando en quasi flagrant délit d'assassinat au domicile même de la victime alors que tout le décor du crime était déjà planté.

LA COMMUNAUTE RWANDAISE DU ZAÏRE EST INQUIÈTE.

Ce crime monté et manqué,

la Communauté rwandaise du Zaïre, dans la mesure où l'expédition dont question n'avait pas que ce seul cible à atteindre. A long terme, la liste des hommes à abattre saisie sur le Commando visait bien d'autres personnalités connues au Zaïre, notamment : Monsieur Gahiga, homme d'affaires bien connu au Zaïre ; Bisengimana

ethnique pour détourner la population de sa légitime aspiration à plus de liberté et de démocratie. Il semble, en tout cas caduque aujourd'hui de prétendre que le conflit Rwandais qui dure maintenant depuis plus de 15 ans a un caractère strictement tribal. Ce que veut le peuple rwandais c'est le changement aussi bien du système que des hommes qui les gouvernent depuis bientôt 30 ans pour leurs propres malheurs.

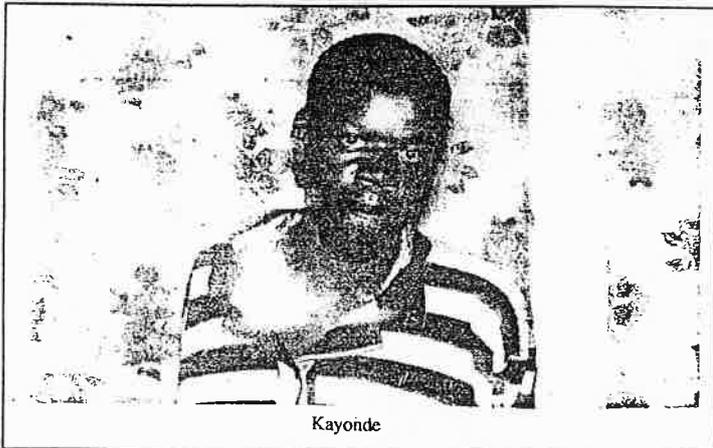
Autre chose est de savoir ce que sera l'attitude du pouvoir zaïrois et de la justice zaïroise, maintenant qu'ils ont été saisis (et ce n'est pas la première fois)

de cette violation flagrante de la loi sur l'intégrité des frontières et la protection des nationaux ou des étrangers vivants chez nous.

Dans tous ces coups perpétrés par des dictateurs en détresse contre le peuple et avec un machiavelisme abject, on perçoit aisément, les derniers soubresauts d'une fin de règne pour tous ces régimes impopulaires qui squattent les capitales africaines et qui ne s'accrochent pas d'alternance malgré des bilans politiques, économiques et sociaux, catastrophiques.

L.P.

NPM : Deux des quatre commis au crime Kayonde et Gashiraboke (blouson).



Kayonde

(PDG de Assyst), Miko Rwahitare de Telecel, Mgr Ngabu (évêque de Goma) ainsi que d'autres personnalités de la diaspora rwandaise, accusées par le pouvoir de Kigali, d'être des sympathisants du courant de libération du peuple

rwandais qu'incarne le FPR ou en tout cas, de financer l'opposition qui gronde aux portes du Rwanda, en Ouganda.

Tout est alors mis en branle pour mettre hors d'état de nuire tout ce qui incarne un quelconque idéal de changement au régime en place depuis 30 ans, par des artifices multiples dont le moindre n'est pas sans doute, l'épineuse question de l'identification des nationaux au Kivu que semble soutenir le régime de Kigali.

Amalgame, diversion... tout est mis à contribution pour susciter une fausse querrelle inter-

aller grossir les rangs des envahisseurs venus de l'Ouganda. Dans la même lettre, les autorités préfectorales de Gisenyi demandaient officiellement au gouverneur du Nord-Kivu d'user de tout ce qui est de sa compétence pour stopper les agissements du Citoyen Munyampirwa, notamment en l'obligeant de quitter la ville de Goma».

C'est peut-être dans ce cadre qu'il faut situer quelques mois plus tard, la rupture par le HCR du contrat qui le liait au précité. La suite des événements viendra confirmer le complot : Le 20 mai 1991, un nommé Libaku Mihirwa

comme il arrive souvent dans des mobiles aussi peu avouables est instructif à plus d'un titre des deux côtés de la frontière Zaïro-Rwandaise.

En premier lieu, on retient que la perméabilité manifeste de nos frontières devenues de véritables passoires est une menace permanente pour l'intégrité de notre territoire et pour la vie des étrangers vivant chez nous. Comment des hommes armés ont pu traverser allégrement la frontière et s'introduire au Zaïre pour y commettre leur forfait ? Cette question accroît d'avantage la menace qui pèse déjà sur

Quand le Rwanda instaure le terrorisme d'Etat en Afrique centrale

Mis à nu d'un plan d'assassinats des zaïrois

Une enquête de Murasandonyi César

Goma. - Le Service National d'Intelligence et de Protection (SNIP) vient de réaliser à Goma un coup de filet magistral en arrêtant des militaires rwandais venus dans le dessein d'éliminer physiquement, un paisible commerçant qui a eu pour péché le fait de collaborer avec le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (H.C.R.). (Lire LE VOLCAN n° 62 du 15 juin 1991).

L'arrestation de ce commando de la mort, la nuit du 6 juin 1991, au domicile de M. Munyampirwa Bahenda Pascal, a permis la découverte d'un plan intitulé : "L'ELIMINATION PHYSIQUE DES FINANCIERS DU FPR, A COURT, MOYEN ET LONG TERME".

Le projet à court terme concerne les zaïrois d'expression rwandaise résidant dans le Nord-Kivu, plus particulièrement à Goma. Cette mission a été confiée au Commandant Bizimana André, sous la supervision du Préfet de Gisenyi, M. Bizimungu Côme (agent de la Sécurité rwandaise). Le Commandant Bizimana André collabore avec le major Bahufitic Juvenal.

Quand au projet à moyen et long terme, il serait supervisé par des diplomates rwandais en poste à Kinshasa. Ce plan consiste à l'enlèvement, empoisonnement et assassinats des hommes d'affaires, politiques et journalistes soupçonnés d'avoir des relations avec le Front Patriotique Rwandais. Il se raconte même que la cellule de Kinshasa serait déjà passé en action quelques jours avant.

De toutes les façons le gouvernement de Kigali, que le FPR empêche de dormir, aura du mal à démentir l'existence de ce plan macabre. Depuis le début de cette année, en effet, le Rwanda se permet de violer le territoire

zaïrois pour y traquer des paisibles compatriotes soupçonnés d'apporter un soutien imaginaire aux éléments du F.P.R.

Nous avons dénoncé, il y a peu l'expédition d'un groupe des militaires à Rutshuru où, couverte par un commerçant de Goma, avait tenté d'enlever un dignitaire zaïrois avec toute sa famille. La vigilance du SNIP eut raison des malfaiteurs. Mais, l'affaire s'arrêta-là.

Au mois de février, c'était des enlèvements opérés en pleine ville de Goma, la journée, par des agents de la Sécurité rwandaise. L'autorité locale ferma les yeux.

La plus scandaleuse est l'affaire du Colonel Aloïs Nsimba (de son vrai nom Nyabusimba, parce qu'il figure au palmarès de l'Athénée de Bukavu) arrêté à Rutshuru sans aucun papier l'autorisant de circuler dans un pays étranger, en uniforme militaire, armé jusqu'aux dents et porteurs des devises fortes. Bénéficiaire de la couverture de certaines personnes, parmi lesquelles M. Kanyarwanda Clément, on le laissera partir bonnement.

Malheureusement, cela ne pouvait être le cas pour les soldats Libaku Muhirwa Fidèle (Chef de bande, en uniforme sur la photo), Gashirabake, Kayonde et Musenge.

Ayant reçu des instructions de M. Bizimungu Côme et des armes du Commandant Bizimana, le soldat



Le chef de bande Libaku, (en tenue militaire) et Baguma

Libaku s'était mis en contact avec deux soldats zaïrois Safari et Muhindo à qui il promit une somme de 70.000.000 Z au cas où ils parviendraient à éliminer les personnes qui se trouvaient sur sa liste. Mais, il fallait commencer par le gênant honorable correspondant du HCR, M. Pascal Munyampirwa Bahenda.

D'autres zaïrois seront recrutés, notamment le receveur Makoso de l'OFIDA et l'Hôtel SALAMA sera retenu comme cache d'arme, lieu des rencontres et d'hébergement des personnes devant couvrir la fuite du commando après le forfait. Au départ, il était question d'enlever Munyampirwa et de l'amener au Rwanda. Mais les experts de la République Rwandaise auraient trouvé le projet irréalisable. Il fallait donc le sortir de chez-lui pour aller l'éliminer en simulant l'assassinat en accident de voiture. C'est ce qui explique la présence d'une bouteille de l'essence et des allumettes saisis sur le commando.

Le SNIP prévenu par Safari et Muhindo a suivi toute la préparation de cette affaire. Les deux zaïrois pour ne pas être soupçonnés par M. Libaku, ont organisé des rencontres entre lui avec sa future victime. C'était ainsi qu'il se rendra avec ses complices, sans méfiance, au domicile de M. Munyampirwa où les y attendait le SNIP.

La question n'est pas de savoir si ce projet est enterré, mais celle de savoir comment le Zaïre compte protéger ses citoyens qui sont menacés et comment il va réagir face à cette violation flagrante de sa souveraineté par un pays voisin qui se dit frère. Combien de fois le Rwanda n'a pas nargué le grand Zaïre ? Le peuple zaïrois attend la réponse à ces interrogations. Ces quatre malfaiteurs doivent être montrés à la télévision et jugés par notre justice.

Car, au moment où nous couchons ces lignes, nous apprenons de

source digne de foi que la sécurité rwandaise serait venue à Kinshasa aux fins de négocier la libération de ces assassins. La même source indique que le président rwandais, M. Habyarimana, aurait tenté d'obtenir de son homologue zaïrois le transfert de ces soldats-tueurs au Rwanda pour y être jugés.

Cette démarche rwandaise consiste ni plus ni moins à faire endosser la responsabilité de cet attentat sur le dos des services secrets zaïrois, faute de preuve.

Le journal "LE VOLCAN" s'étonne aussi du fait que le témoin principal de cette violation du territoire zaïrois, qui est en même temps victime et dont la scène s'était déroulée en sa résidence, ne soit pas interrogé sous prétexte qu'il s'agit là d'une affaire d'Etat

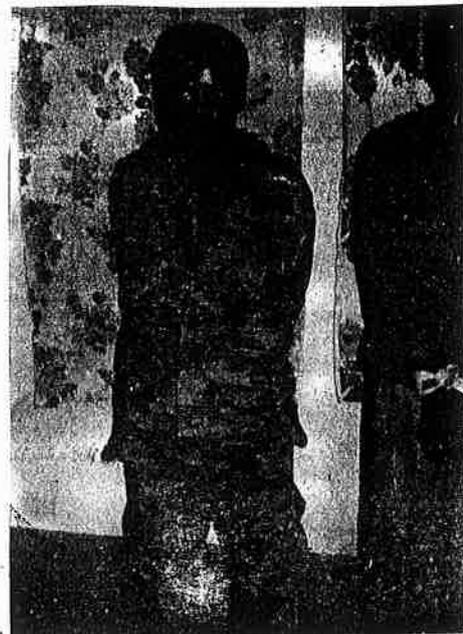
à Etat. A notre humble avis, M. Munyampirwa Bahenda ayant été agressé chez lui, il doit être entendu. A défaut, il lui est loisible d'intenter un procès contre le gouvernement de Kigali pour motif : TENTATIVE D'ASSASSINAT.

Ce que fait le Rwanda sur le territoire zaïrois n'est plus ni moins du terrorisme d'Etat. C'est pour la première fois que ce genre de terrorisme apparaisse en Afrique Centrale. C'est un scandale au sein de la C.E.P.G.L. Le gouvernement de Kigali doit faire très attention à ce qu'il commande. Car, il y a aussi moyen de terroriser les terroristes. C'est de la part des victimes désignées de l'autodéfense; donc légitime.

Enquête de Murasandonyi César



Les deux assassins Kayonde et Ntezirizana



Libaku Fidèle, (en uniforme)

Habyarimana règne aussi au Nord-Kivu, une région du Zaïre!

Exigences du gouvernement de Kigali dans l'opération d'identification des nationaux au Zaïre

La conception que certains Chefs d'Etats africains ont de leur solidarité avec leurs homologues de fonction est parfois d'une naïveté désarmante.

Le journal UMOJA, dans sa livraison du 15 août 1991, nous en donne une ahurissante démonstration dans l'article : "Position du gouvernement rwandais sur l'opération d'identification des nationaux au Zaïre". Cet article reprenant des déclarations parues dans une revue de la presse belge fait état d'une indignation à peine voilée du gouvernement de Kigali contre le Zaïre parce que celui-ci entend procéder à l'opération d'identification, sans bousculer ses citoyens et surtout sans maltraiter ou chasser les ennemis supposés du régime rwandais parmi les citoyens zaïrois. Geste inamical, juge Habyarimana surtout venant de l'Etat frère du Zaïre.

L'an passé, dans la série des révélations autour de la Prima Curia, Umoja avait déjà fait état - sans être péremptoire - des accords secrets entre le gouver-

nements zaïrois et rwandais; accords ayant pour objet de traquer les opposants respectifs de tous bords - cet accord n'a d'ailleurs bénéficié qu'au Rwanda seul.

L'intérêt du gouvernement rwandais pour cette opération d'identification dans les régions du Nord et Sud-Kivu, réside non pas dans le fait que les Zaïrois d'expression Kinyarwanda ont des liens de langue et de culture avec le peuple rwandais, mais parce que cette population Banyarwanda n'est pas bien vue du régime de Habyarimana qui l'accuse de soutenir l'opposition extérieure : le Front Patriotique Rwanda.

Le régime rwandais a tout fait pour détourner à son avantage cette procédure administrative d'identification de son vrai objectif: celui de savoir qui est Zaïrois et qui ne l'est pas ! Il a réussi ce détournement à l'échelon local en transformant cette procédure en une manœuvre d'exclusion de la population zaïroise d'expression Kinyarwanda grâce à une minorité de fonctionnaires sectaires et

incompétents à la solde du gouvernement rwandais.

L'action sournoisement téléguidée par les autorités régionales au Nord-Kivu au cours de cette mascarade d'identification ne peut se concevoir autrement. Nous comprenons de mieux en mieux l'exaspération des populations et surtout le témoignage sans complaisance du journal Salongo du 17 juillet 1991 qui accuse ces fonctionnaires d'avoir été soudoyés par le Rwanda pour exclure de l'identification les Zaïrois d'expression Kinyarwanda et provoquer ainsi entre les ethnies locales des tensions devant aboutir à l'irréparable; c'est-à-dire à des victimes. Ce qui est arrivé.

Les résultats ne semblent cependant pas avoir satisfait le régime Rwandais: car, celui-ci habitué aux mesures radicales et expéditives, s'attendait à des expulsions, à du sang et des pleurs; et, c'est pourquoi, le Gouvernement de Kigali "est choqué" du fait que le gouvernement zaïrois ne le suit pas sur ce terrain.

Cette fâcheuse tendance du Gouvernement de Kigali aux actions musclées pour éliminer tous ceux qui le gênent ne date pas d'hier. C'est sa méthode de gouvernement qui a d'ailleurs fait ses preuves!

Depuis 1953, l'histoire de ce pays en est effet jalonnée de massacres: massacres des opposants Tutsi en 1959, en 1961, en 1963, en 1973, des Hutu en 1973 et finalement plus près de nous en 1991, massacre de plus de 500 Bagowe d'ethnie Tutsi emboîchés par les janissaires du NERON rwandais. Résultats: étouffement permanent de l'opposition intérieure et dispersion de tous azimuts des

réfugiés dans tous les pays limitrophes.

Le malheur de Habyarimana, c'est qu'il n'arrive pas à museler complètement l'opposition intérieure et encore moins à contenir la pression des réfugiés extérieurs qui refluent vers ses frontières. Ce mouvement en tenaille est en train d'épuiser le régime de Habyarimana qui commence à battre de l'aile sous les coups de bottoir du Front Patriotique Rwandais. Et, c'est pourquoi, aux abois, le régime de Kigali en appelle à cette "solidarité de Chefs d'Etat" dont on parlait plus haut. Habyarimana veut amener son "Frère et Ami" dans des opérations hasardeuses au nom de leur amitié.

Le président rwandais souhaite, en effet, que le président du Zaïre vienne à son secours non seulement en lui envoyant des soldats, mais aussi en procédant sur son territoire à la chasse aux ennemis supposés de son collègue qui ne seraient en réalité que des Zaïrois.

Le président Mobutu devait malmenier une partie de ces concitoyens: les Zaïrois d'expression kinyarwanda - s'il tient à prouver sa solidarité de Chef d'Etat africain à son "Frère et Ami". Quel mal les Zaïrois d'expression kinyarwanda ont-ils donc fait au Zaïre pour mériter cette humiliation leur infligée par de petits politiciens verveux à la solde de Kigali, qui se permettent de contester leur droit à la nationalité comme le leur reconnaît tout l'arsenal juridique zaïrois?

Que reproche le régime rwandais à cette paisible population du Zaïre: seul pays limitrophe du Rwanda où les citoyens d'expression Kinyarwanda gardent calme cette neutralité dans ce

(suite en page 12)

Habyarimana règne aussi au Nord-Kivu, une région du Zaïre!

(suite de la page 11)

conflit rwando-rwandaïse ?

Cette neutralité de la population comme celle du reste de la politique officielle zaïroise n'est pas du goût de Habyarimana habitué aux méthodes musclées; c'est-à-dire: à casser ses ennemis opposants de l'intérieur et à pourchasser sans relâche ceux qui lui ont échappé jusqu'à leur refuge dans les pays d'accueil.

La haine et la soif du régime de Habyarimana sont insatiables. Elles exigent toujours plus de sang, plus de victimes et c'est pourquoi ce régime est en train d'attenter à la vie et à la tranquillité de certains citoyens Zaïrois dont le seul tort est d'être d'expression Kinyarwanda. Non seulement ce régime leve contre eux des commandos de la mort (voir le Phare du 21 juin 1991), mais en outre, Kigali a le culot d'exiger de ce pays frère qu'est le Zaïre de le suivre dans ses folles meurtrières en pourchassant à son tour ses

propres concitoyens sous prétexte de lui prouver son amitié.

Cette conception de la solidarité du pouvoir rwandais est proprement affligeante. Ce régime confond les sentiments de "copinage" infantile avec les intérêts des Etats.

En effet, M. Habyarimana est choqué de voir Kinsasa tolérer la présence sur son terrain des personnes qui se proclament Zaïrois... mais qui ne sont que des Rwandais!

Suivant les méthodes de Kigali, l'ennemi étant réperé, les méthodes de répression de Habyarimana doivent être appliquées par son frère et ami: c'est-à-dire

répression, assassinats ou exil sous peine de traiter de renégat son frère et ami qui oserait ne pas voler à son secours.

Seulement voilà, un Etat n'a pas d'amis, il a des intérêts et en particulier celui de préserver son patrimoine humain qui doit être considéré comme le premier des

intérêts d'un gouvernement responsable.

Après l'erreur d'octobre 1990 (envoi des militaires au Rwanda) sur foi de déclarations alarmistes du Président Habyarimana d'attaque par des éléments Ougandais (attaque Ougandaise reconnue fautive par le président zaïrois lui-même), le Président du Zaïre a compris que les men songes de Habyarimana et ses méthodes ne sont pas dans la ligne des intérêts du Zaïre. Nous espérons que les autorités zaïroises de l'administration du territoire et celles de la région du Nord-Kivu en particulier en tireront la leçon.

Les mêmes intérêts du Zaïre exigent que le cas de Monsieur Kanyarwanda. Directeur général de la B.D.G.E.L. soit examiné sans complaisance mais aussi sans faiblesse. Ce Monsieur, fonctionnaire d'un organisme régional, grassement payé en grande partie par le Zaïre, est tenu pour le moins à un devoir de

réserve et de neutralité vis-à-vis des pays qu'il sert. Il ne peut donc pas se permettre de poser des actes contraires aux intérêts du Zaïre comme vient de le faire à Bruxelles ce militant aveugle et propagateur d'idées débilés.

Monsieur Kanyarwanda qui a choisi son camp contre ses propres intérêts, doit en supporter les conséquences et les autres pays de la C.E.P.G.L. le Zaïre et le Burundi doivent exiger son départ de la B.D.G.E.L. dans le plus bref délai.

Le Zaïre doit montrer que les liens d'amitiés ne doivent en aucun cas prendre le pas sur les droits de l'homme ni transcender les intérêts de nation. Le Zaïre doit montrer qu'il est fidèle en amitié, qu'il respecte ses engagements mais qu'il reste libre dans ses actes et souverain dans le choix de ses intérêts. Il faut que cesse ce jeu stérile entre Chefs d'Etats qui rassemble, à s'y méprendre, au copinage de collégiens attardés.

REPUBLIQUE RWANDAISE
PREFECTURE GISENYI
B.P. 173 - GISENYI
FAX N° 250.40.671

Gisenyi, le 13/2/1991

N° 065/04.09.01/4

CONFIDENTIEL

Citoyen Gouverneur de la Région
du Nord-Kivu à
GOMA

Citoyen Gouverneur,

Par la présente, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les autorités préfectorales de Gisenyi déplorent le comportement du Citoyen MUNYAMPIRWA Pascal résidant à Goma qui manifestement continue à agir contre la sécurité de notre Pays en général et en particulier celle de la Préfecture de Gisenyi.

En effet, Citoyen Gouverneur, vous savez que le cas du Citoyen MUNYAMPIRWA vous a été maintes fois rapporté lors des réunions conjointes que nous avons toujours tenues soit à Goma, soit à Gisenyi, mais nous constatons qu'il continue à agir et que même ces derniers temps il a intensifié ses activités nuisibles pour notre sécurité sous le couvert de "Représentant du H.C.R. dans la Région du Nord-Kivu". C'est ainsi que ces derniers temps il continue des recrutements destinés à aller grossir les rangs de nos envahisseurs en Ouganda en échappant à la vigilance de vos agents de sécurité.

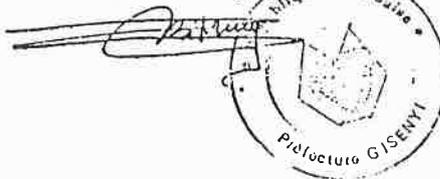
Devant tous ces faits, les autorités préfectorales de Gisenyi vous demandent officiellement d'user de tout ce qui est de votre compétence pour stopper les agissements du Citoyen MUNYAMPIRWA Pascal, notamment en l'obligeant de quitter la ville de GOMA.

Comptant sur votre habituelle franche collaboration, je vous prie d'agréer, Citoyen Gouverneur, ma très haute considération.

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise - KIGALI
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale - KIGALI

Le Préfet de Préfecture
BIZIMUNGU COME





REGION DU NORD-KIVU
Cabinet du Gouverneur de Région

n° 01/282 /CAB/GR-NK/C.312/91.

Transmis copie pour information :

- A Monsieur le Délégué Régional du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) à KINSHASA/GOMBE.

Objet: Remerciements

A Monsieur MUNYAMPIRWA
Correspondant du Haut Commissariat
aux Réfugiés
à
GOMA.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, par son message n° ZRE/MSR/HCR/071/91 du 26 janvier 1991, le Délégué Régional du Haut Commissariat aux Réfugiés à KINSHASA m'a informé de la restructuration intervenue au sein de votre organisation à GOMA. Voici la teneur de ce message :

TEXTE ET SIGNATURE :

N° ZRE/MSR/HCR/071/91 DU 26 FEVRIER 1991 STOP HONNEUR VOUS INFORMER QUE DELEGATION REGIONALE HCR A DECHARGE Mr. MUNYAMPIRWA DES FONCTIONS DE CORRESPONDANT POUR LES ACTIVITES DU HCR A GOMA STOP CELA EN VUE DE RESTRUCTURATION PROCHAINE DE CE SERVICE AU NORD-KIVU STOP INTERESSE INFORME PAR LETTRE STOP DELEGATION REGIONALE HCR ESTIME QUE Mr. MUNYAMPIRWA LUI A RENDU SERVICE INESTIMABLE ET SOUHAITE QU'INTERESSE NE SOIT PAS TENU PERSONNELLEMENT RESPONSABLE DES ACTIONS PRISEES PAR LUI DANS LE PASSE DANS STRICT CADRE DE SES FONCTIONS DE CORRESPONDANT HCR FULLSTOP ++++

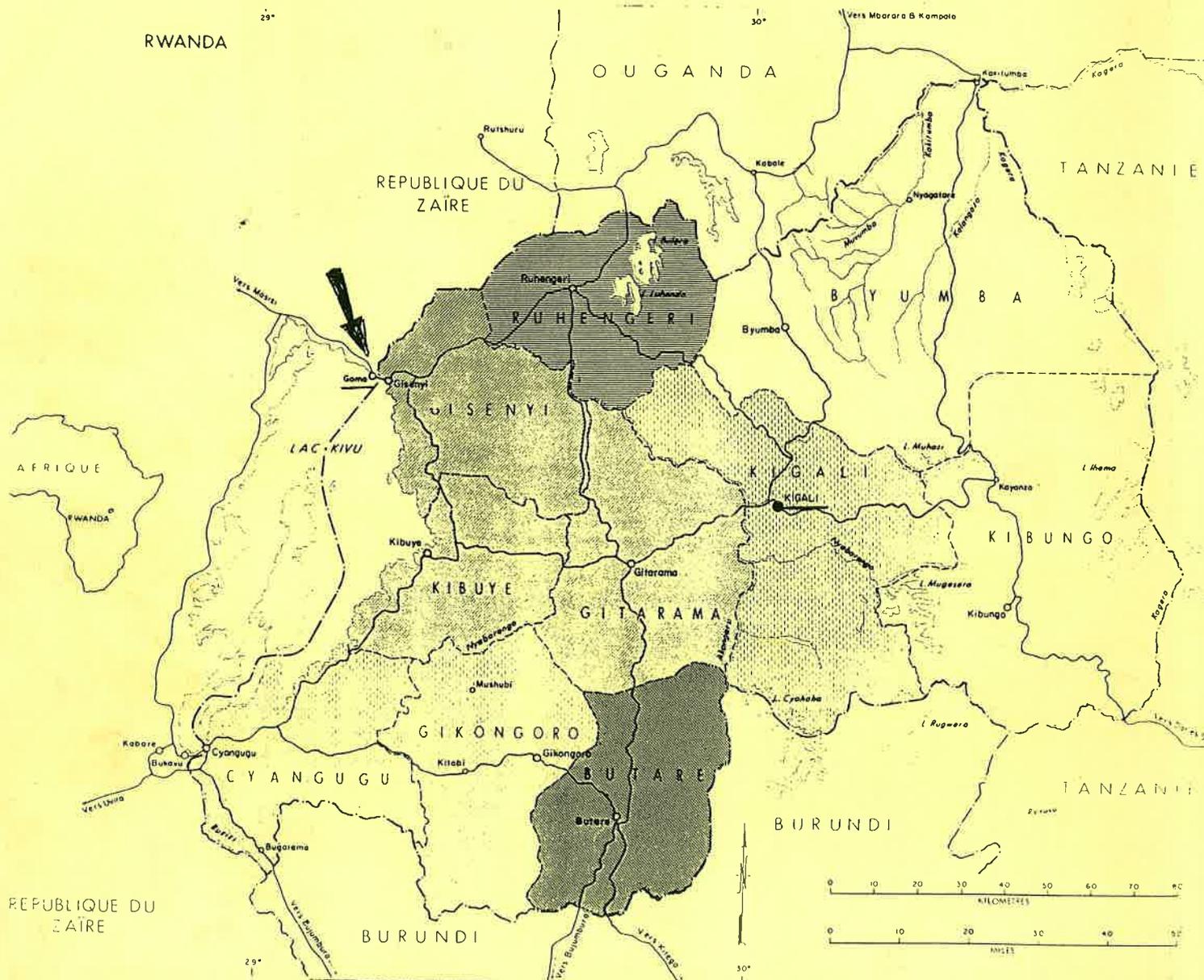
SE/DELEGUE REGIONAL DU HCR A KIN
KINSHASA, LE 26/02/1991.

.../...

Compte tenu du travail combien appréciable que vous avez réalisé dans le cadre des activités de votre organisation dans ma juridiction, je profite de l'occasion pour vous remercier sincèrement et pour vous souhaiter plein succès dans vos futures fonctions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.





La présente brochure est vendue aux prix suivants :

- en Belgique : FB 125,-
- en France : FF 25,-
- en Allemagne : DM 6,-
- en Suisse : FS 5,5
- Autres pays : 4 US dol.

Port : + FB 25 (ou FF 4, DM 1,5) pour la CEE;
 + FS 2,5 pour la Suisse
 + 3 US dol. pour les autres pays

Adresse : CRDDR, 219 Parkstraat B-3000 LEUVEN, Belgique.
 Cpte : CCB 068-2124371-01 au nom de RWANDA COMITEE.